



Audit – Bureau de Paris
16 rue de de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

SMILE YOUNITED

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 75 rue Lourmel

75015 PARIS

SIRET : 841 355 910 00016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SMILE YOUNITED

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 75 rue Lourmel
75015 PARIS
SIREN : 841 355 910 00016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Adhérents de l'**Association SMILE YOUNITED**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SMILE YOUNITED** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association et relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 02 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Reda MEKOUAR

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022 (12 mois)				31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	29 042	23 595	5 447	0,67	7 575	2,12
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	5 064	1 838	3 226	0,40	2 676	0,75
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	34 106	25 433	8 673	1,07	10 251	2,87
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	16 657		16 657	2,05		
Valeurs mobilières de placement	153		153	0,02	153	0,04
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	786 690		786 690	96,86	347 064	97,09
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	803 500		803 500	98,93	347 217	97,13
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	837 606	25 433	812 173	100,00	357 468	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	282 524	34,79	190 692	53,35
Excédent ou déficit de l'exercice	472 341	58,16	91 832	25,69
Situation nette (sous total)	754 865	92,94	282 524	79,03
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	754 865	92,94	282 524	79,03
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 309	7,06	74 945	20,97
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	57 309	7,06	74 945	20,97
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	812 173	100,00	357 468	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	1 670 331		1 307 073		363 258	27,79
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés			722		-722	-100,00
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	1 670 331		1 307 795		362 536	27,72
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	1 186 362		1 191 085		-4 723	-0,39
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 979		7 879		2 100	26,65
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1 649				1 649	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 197 990		1 198 963		-973	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	472 341		108 832		363 509	334,01
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			17 000		-17 000	-100,00
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)			17 000		-17 000	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			-17 000		17 000	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		472 341	91 832	380 509	414,35
PRODUITS EXCEPTIONNELS:					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (V)					
CHARGES EXCEPTIONNELLES:					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VI)					
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)					
Participation des salariés aux résultats (VII)					
Impôts sur les bénéfices (VIII)					
Total des produits (I + III + V)		1 670 331	1 307 795	362 536	27,72
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 197 990	1 215 963	-17 973	-1,47
EXCEDENT OU DEFICIT		472 341	91 832	380 509	414,35
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Préambule

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 812 173,41 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 472 341,16 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/04/2023 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

...

Faits caractéristiques pouvant concerner l'activité, l'évolution prévisible, des opérations comptables, des événements importants...au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant .

- Changement de méthode ou d'estimation et impact ;
- Evénements postérieurs ;
- Litiges (social, fiscal,) ;
- Evolution de la structure financière (emprunt, capital, endettement) ;
- Fonds propres négatifs ;
- Modifications sensibles dans la ou les activités de l'association :
 - Création d'établissements ;
 - Création d'une nouvelle activité ;
 - Cessation d'une activité (ex : échéance d'une convention) ;
 - Etc... ;
- Etc... ;

Ou

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement N° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et au règlement ANC 2014+03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement du N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	de 01 à 03 ans
Matériel de bureau et informatique	de 05 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.4 - Créances :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.7 - Droits individuels à la formation :**

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

2.2.8 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/05/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 725	6 317		29 042
Immobilisations corporelles	2 980	2 084		5 064
Immobilisations financières				
TOTAL	25 705	8 401		34 106

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	15 150	8 445		23 595
TOTAL I	15 150	8 445		23 595
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	304	1 534		1 838
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	304	1 534		1 838
TOTAL GENERAL (I+II)	15 454	9 979		25 433

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL			

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	16 298
TOTAL	16 298

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/05/2023

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	190 692				282 524
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	91 832				472 341
Dont générosité du public					
Situation nette	282 524				754 865
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	282 524				754 865
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	57 309	57 309		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	57 309	57 309		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 995
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	6 995

5 - Notes sur le compte de résultat

6 - Autres informations**6.1 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 13 KE.

SMILE YOUNITED 2022

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conforme à la loi n° 91-772 du 7 août 1991

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	1 108 904	1 126 348	1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 670 331	1 307 795
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 614 092	1 307 795
1.2 Réalisées à l'étranger	1 108 904	1 126 348	- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	1 108 904	1 126 348	- Mécénats	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	1.3 Dons Hors de France	56 239	0
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	44 404	42 206	2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	44 404	42 206	2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			2.2 Parrainage des entreprises		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	44 682	47 410	2.3 Contributions financières sans contrepartie		
			2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	0	0
TOTAL DES EMPLOIS	1 197 990	1 215 963	TOTAL DES RESSOURCES	1 670 331	1 307 795
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	472 341	91 832	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 670 331	1 307 795	TOTAL	1 670 331	1 307 795
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	218 496	130 366
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	472 341	88 130
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	690 837	218 496
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

CROD 2022		
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
	TOTAL	TOTAL
<u>PRODUITS PAR ORIGINE</u>		
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 670 331	1 307 073
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	1 670 331	1 307 073
- Dons manuels	1 670 331	1 307 073
- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	722
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	0	722
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
TOTAL	1 670 331	1 307 795
<u>CHARGES PAR DESTINATION</u>		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 108 904	1 126 348
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger	1 108 904	1 126 348
- Actions réalisées par l'organisme	1 108 904	1 126 348
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0
1 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	44 404	42 206
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	44 404	42 206
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	44 682	47 410
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 197 990	1 215 963
EXCEDENT OU DEFICIT	472 341	91 832